



COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE DE L'YONNE

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts. Un dispositif de restriction des déplacements est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Votre brigade de gendarmerie reste à votre disposition en cas de nécessité.

Pour toute demande non urgente il vous est demandé de contacter le brigade numérique « Ma Gendarmerie en ligne ! »

Il s'agit d'un service disponible chaque jour (week-end compris) à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit via internet et qui vous orientera utilement.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont disponibles sur le site internet suivant :

<https://gouvernement.fr/info-coronavirus> ou par téléphone 0 800 130 000

**DANS LES CAS D'URGENCE,
APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE 17**